

AVIS PUBLIC

AÉROPORTS DE
MONTRÉAL

admtl.com

Avis est par la présente donné que :

Les frais aéronautiques
à l'Aéroport International
Pierre-Elliott-Trudeau
de Montréal et à l'Aéroport
International de Montréal-Mirabel
seront majorés comme suit
à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Redevances d'atterrissage :	2 %
Redevance générale d'aérogare :	2 %

Cette méthodologie a été entérinée
par le comité consultatif des
compagnies aériennes et a comme
objectif de récupérer la juste part
des coûts engendrés par chacun
des utilisateurs/clients des
installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal

Ce vendredi 28 octobre 2016

M^e Pierre Gagnon

Vice-président, Affaires juridiques
et secrétaire corporatif